

Nombre de membres

en exercice : 30

Présents : 26

Votants : 28

Sont présents : Jean-Marc ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Claude CASTEROT, Francis CAZENAVETTE, Jean-Frédéric CHATAIGNE, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Manuel GUARNE, Paul HABADJOU, André LABORDE, Yvette LACAZE, Charles LEGRAND, Eric LESTABLE, Jérôme LURIE, Gérard MOLINER, Ange MUR, Jean-Louis NOGUERE, Gérard OMISOS, Françoise PAULY, Noël PEREIRA DA CUNHA, Marie PLANE, Danielle RENAUD, Paul SADER, Annie SAGNES, Bruno VINUALES

Représentés : Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ par Charles LEGRAND, Chantal MORERA par Yvette LACAZE

Présents sans droit de vote : Emmanuelle BEGUE-LONCAN, Francine MOURET, Hélène SAZATORNIL, Alain MASY

Excusés : Régis BAUDIFFIER, Jean-Claude BEAUQUESTE, Maryse CARRERE, Jean-Louis CAZAUBON, Claude DAMBAX, Christine MAURICE, Jean-Claude PIRON, Janine DUBIE

Absents : David AOUSTIN, Pascal ARRIBET, Michel AUBRY, Henri BERGES, Josette BOURDEU, Jean-Marc BOYA, Gérald CAPEL, Jean-Noël CASSOU, Philippe CASTAING, Georges CASTRES, Mathieu CUEL, Xavier DECOMBLE, Corinne GALEY, Evelyne GARRIGUES, Alain GARROT, Jacques GARROT, Laurent GRANDSIMON, Evelyne LABORDE, Stéphanie LACOSTE, Valérie LANNE, Marie-José MOULET, Dominique ROUX, Patricia SAYOUS, Daniel TRESCAZES, Guy VERGES

Secrétaire de séance : Gérard OMISOS

M. le Président, Bruno VINUALES, préside ce Conseil Syndical. Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Deux décisions relatives à des demandes de subventions ont été prises (modification des décisions évoquées au précédent conseil) :

- une demande subvention partielle pour les travaux sur l'Yse intermédiaire – action 6-14 du PAPI (phase 3) pour un montant de 1 836 000 € HT financés à hauteur de 50% par le fonds Barnier, soit une aide attendue de 918 000 € HT
- Une demande de subvention partielle pour la démolition de la résidence des charmilles située le long de l'Yse sur la commune de Luz-St-Sauveur (acquisition faite par la commune) – action 5-5 du PAPI pour un montant de 100 000 € HT financés à hauteur de 100% par le fonds Barnier, soit une aide attendue de 100 000 € HT.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir pour les marchés inférieurs à 25 000€, Mme BEGUE-LONCAN présente la liste des devis signés depuis le 20 novembre.

Diagnostic amiante avant tx Soum de Lanne	DEFIM SARL Béarn Diagnostic	345,00 €
Matériel divers Brigade Verte	CCL	1 874,41 €
Débroussailleuse	JOE MOTOCULTURE	5 527,99 €
Tronçonneuse	Pyrénées Agri	699,00 €
Tronçonneuse	Corbères St Germes	765,00 €

Epareuse	Garage Sanguinet	16 800,00 €
Contrôle technique Pisciculture Cauterets	Bureau VERITAS	9 940,00 €
Adhésion Leader France	Association Leader France	600,00 €
Achat vêtements	Decathlon	244,93 €
Achat vêtements	Decathlon	499,90 €
Tickets Kadéos Infini	EDENRED	2 190,00 €
Petit matériel informatique	Micro Point Com	437,40 €
Ordinateur portable Dell	Scriba	1 224,00 €
Coupes branches	BIG MAT	438,48 €

Validation des comptes-rendus des conseils du 19 octobre et 20 novembre transmis par mail

Les membres du Conseil ont reçu par mail les comptes-rendus des précédents conseils syndicaux. Aucune remarque n'étant faite, ces comptes-rendus sont adoptés.

Installation d'un nouveau délégué désigné par la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG)

Suite à la démission d'un délégué titulaire, Mme Viviane ARTIGALAS, la CCPVG a redésigné un représentant au sein du PETR.

Par délibération en date du 12 décembre 2017, la CCPVG a effectué la modification de désignation suivante :

M. Gérard MOLINER est désigné délégué titulaire en remplacement de Mme Viviane ARTIGALAS. Monsieur le Président déclare installer dans sa fonction M. Gérard MOLINER comme délégué au conseil syndical du PETR.

L'ensemble du conseil syndical approuve cette installation.

Suite au changement de Président le 30 octobre et considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de certains postes de vice-présidents, il est proposé de déterminer la composition du Bureau.

Composition du Bureau du PETR PLVG

Monsieur Bruno VINUALES propose de déterminer la composition du Bureau.

Les statuts du PETR précisent à l'article 8 :

Le Bureau est composé :

- *Du Président*
- *De vice-présidents dont le nombre sera fixé par délibération du conseil syndical dans le respect des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT*
- *De tout autre membre issu du conseil syndical tel qu'il aura été décidé par le conseil syndical.*

Les attributions du bureau et le rôle du Président sont déterminés par les dispositions des articles L 5211-9 et L5211-10 du CGCT.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, à l'article L5211-10 précise que le nombre de vice-présidents ne peut être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant.

Pour le PETR, cela représente 6 vice-présidents.

L'alinéa 4 de l'article L 5211-10 du CGCT précise en outre que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif ; soit 9 pour le PETR.

Le conseil syndical décide à l'unanimité de déterminer le nombre de vice-présidents à 8 et de fixer la composition du bureau comme suit : le Président, 8 vice-présidents et un membre élu parmi les délégués titulaires soit 10 membres au total.

Election des vice-présidents du PETR PLVG

M. Bruno VINUALES propose de procéder à l'élection des membres du Bureau.

Pour l'ensemble des membres, il est nécessaire de procéder à un scrutin uninominal, à bulletin secret.

M. Bruno VINUALES indique les 8 postes de vice-présidence et invite les candidats à se faire connaître successivement :

- 1^{er} vice-président : *Dominique GOSSET*
- 2^{ème} vice-président : *Jean-Louis Cazaubon*
- 3^{ème} vice-président : *Jean-Louis NOGUERE*
- 4^{ème} vice-président : *Joseph FOURCADE*
- 5^{ème} vice-président : *Annie SAGNES*
- 6^{ème} vice-président : *Marie PLANE*
- 7^{ème} vice-président : *Eric LESTABLE*
- 8^{ème} vice-président : *Paul SADER*

Il appelle également les candidatures pour siéger en tant que membre du Bureau :

- M. VINUALES propose la candidature de Maryse CARRERE.

M. le Président fait appel à deux assesseurs.

Mme Annie SAGNES et M. Jérôme LURIE sont déclarés assesseurs.

Il est procédé ensuite au vote à bulletin secret pour chaque vice-président.

- 1^{er} vice-président :
Candidat = M. Dominique GOSSET
Premier tour de scrutin :
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
 - Nombre de bulletins : 28
 - Bulletins blancs ou nuls : 1
 - Suffrages exprimés : 27
 - Majorité absolue : 14
 - Ont obtenu : - Candidat 1 = 27 voix

M. Dominique GOSSET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} vice-Président.

- 2^{ème} vice-président :
Candidat = M. Jean-Louis CAZAUBON
Premier tour de scrutin :
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
 - Nombre de bulletins : 28
 - Bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 28
 - Majorité absolue : 15
 - Ont obtenu : - Candidat 1 = 28 voix

M. Jean-Louis CAZAUBON, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2^{ème} vice-président.

- 3^{ème} vice-président :
Candidat = M. Jean-Louis NOGUERE
Premier tour de scrutin :
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 28
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14
- Ont obtenu : - Candidat 1 = 27 voix

M. Jean-Louis NOGUERE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} vice-président.

- 4^{ème} vice-président :

Candidat = M. Joseph FOURCADE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 28
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14
- Ont obtenu : - Candidat 1 = 27 voix

M. Joseph FOURCADE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4^{ème} vice-président.

- 5^{ème} vice-président :

Candidat = Mme Annie SAGNES

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 28
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14
- Ont obtenu : - Candidat 1 = 27 voix

Mme Annie SAGNES, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5^{ème} vice-présidente.

- 6^{ème} vice-président :

Candidat = Mme Marie PLANE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 28
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14
- Ont obtenu : - Candidat 1 = 27 voix

Mme Marie PLANE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 6^{ème} vice-président.

- 7^{ème} vice-président :

Candidat = M. Eric LESTABLE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 28
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14
- Ont obtenu : - Candidat 1 = 27 voix

M. Eric LESTABLE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7^{ème} vice-président.

- 8^{ème} vice-président :

Candidat = M. Paul SADER

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 28
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14
- Ont obtenu : - Candidat 1 = 27 voix

M. Paul SADER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 8^{ème} vice-président.

• Membre du Bureau :

Candidat = Mme Maryse CARRERE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 28
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15
- Ont obtenu : - Candidat 1 = 28 voix

Mme Maryse CARRERE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée membre du Bureau.

Après scrutin, le Conseil syndical décide d'installer les vice-présidents suivants :

M. Dominique GOSSET élu 1^{er} vice-président

M. Jean-Louis CAZAUBON élu 2^{ème} vice-président

M. Jean-Louis NOGUERE élu 3^{ème} vice-président

M. Joseph FOURCADE élu 4^{ème} vice-président

Mme Annie SAGNES élue 5^{ème} vice-présidente

Mme Marie PLANE élue 6^{ème} vice-présidente

M. Eric LESTABLE élu 7^{ème} vice-président

M. Paul SADER élu 8^{ème} vice-président

Mme Maryse CARRERE élue membre du Bureau Syndical

Délégations de pouvoirs au Bureau Syndical

Afin de faciliter la bonne administration du PETR entre les réunions du conseil syndical, il est proposé de modifier les délégations de pouvoir au Bureau Syndical qui avaient été définies par le Conseil Syndical le 9 février 2017, puis modifiées le 30 mai 2017.

Pour rappel, comme les EPCI, le Bureau d'un PETR peut recevoir une délégation de pouvoir de l'assemblée délibérante selon les modalités fixées par l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette délégation peut porter sur tous les domaines de compétence de l'assemblée délibérante, à l'exception :

- 1/Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2/De l'approbation du compte administratif ;
- 3/Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article [L. 1612-15](#) ;
- 4/Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5/De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6/De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7/Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau.

Il est proposé les délégations suivantes :

- **Marchés publics**
 - o Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services, d'ingénierie et d'études d'un montant égal ou supérieur à 25 000€ et inférieur à 90 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 20% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- **Finances – budget**
 - o Suivre l'action des associations bénéficiant du concours financier du PLVG
 - o Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants
 - o Fixer un seuil en deçà duquel le Receveur n'engage pas de poursuites
 - o Se prononcer sur l'admission en non valeur des sommes irrécouvrables
 - o Se prononcer sur les indemnités de conseil du Receveur
 - o Créer ou modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du PLVG.

- **Patrimoine**
 - o Prendre toute décision concernant les aménagements, entretien et réparations du bâtiment de la Porte des Vallées des Gaves.

- **Voie Verte des Gaves**
 - o Autoriser l'occupation du domaine public, en définir les modalités et signer des conventions relatives à l'occupation du domaine public de la voie verte dans le respect des règles préalablement définies par le syndicat.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider les délégations de pouvoirs au Bureau telles que détaillées et modifiées ci-dessus.
- De préciser que ces délégations impliquent également la délégation des décisions relatives aux modifications, retraits, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants.
- De prendre acte que conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion du conseil syndical.
- De prendre acte que les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui sont délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Création de deux commissions thématiques

Monsieur le Président propose de mettre en place deux commissions thématiques dans le respect des articles L2121-22 et L 5211-1 du CGCT.

Ces commissions thématiques sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Syndical ou au Bureau Syndical en fonction des délégations, soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres.

Deux commissions sont proposées :

- Une commission "GeMAPI" qui sera chargée d'étudier les questions relatives à cette compétence.
- Une commission "Tourisme – Filière cyclo" qui sera chargée d'étudier les questions relatives à la mission du PETR sur le tourisme, la filière cyclo, le réseau Altamonta et la stratégie de développement de la filière cyclo.

Le Président du PETR convoque ces commissions. Elles doivent élire lors de leur première réunion un vice-président de commission qui peut les convoquer et les présider si le Président du PETR est absent ou empêché. Ce vice-président sera élu parmi les membres du Bureau.

Le conseil syndical décide de créer ces deux commissions thématiques avec les membres volontaires suivants :

- o **Commission GeMAPI** : Joseph FOURCADE, Jean-Louis NOGUERE, Christiane ARAGNOU, Marie PLANE, Jérôme LURIE, André LABORDE, Dominique GOSSET, Jean-Frédéric CHATAIGNE, Jean-Claude PIRON, Maryse CARRERE.
- o **Commission tourisme** : Régis BAUDIFFIER, Christiane ARAGNOU, Eric LESTABLE, Stéphane ARTIGUES, Jean-Claude CASTEROT, Annie SAGNES, Gérard OMISOS, Jean-Frédéric CHATAIGNE, Pascal ARRIBET.

M. le Président est aussi autorisé à convoquer tout autre membre du Conseil, des maires de communes n'appartenant pas au Conseil, ou tout partenaire technique à ces commissions en fonction de l'ordre du jour et des questions traitées.

Désignation d'un nouveau membre à l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie

Monsieur le Président rappelle que la Région Occitanie a mis en place une assemblée composée de 158 membres (ne siégeant pas au Conseil Régional), désignés par les territoires de projets.

Parité femme-homme et équité territoriale en constituent les principes de base.

Cette assemblée est un lieu de concertation, d'échanges et d'expérimentations pour la Région.

Le PLVG dispose de 2 représentants titulaires et 2 suppléants.

Suite à la démission de Mme Viviane ARTIGALAS, il est nécessaire de remplacer un représentant.

Monsieur le Président demande si un délégué souhaite se porter candidat.

Mme Marie PLANE se porte candidate.

Le Conseil Syndical désigne comme représentants à l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie les délégués suivants :

Titulaire 1 : Maryse CARRERE

Suppléant 1 : Marie PLANE

Titulaire 2 : Noël PEREIRA DA CUNHA

Suppléant 2 : Laurent GRANDSIMON

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance
M. Gérard OMISOS

